

A tous les niveaux, des jardinières plantées bordent les circulations et dissimulent les voitures



La promenade haute est le point de rencontre
de tous les publics - Vue depuis la Corniche



Calendrier

Modifications de projet suite aux réunions avec DDTM et CACPL :

- 14 Septembre 2021 : Réunion DDTM

- > validation de la méthode d'analyse des points d'engouffrement (crue centennale + 20% + embacles buse amont)

- 27 Octobre 2021 : Réunion DDTM

- > Suppression des bureaux CTM à RDC pour protéger les personnes, stockage et stationnement uniquement
- > Vigilance orange est prise en compte pour la mise en sécurité du chantier

- 30 Novembre 2021 : Réunion DDTM et CACPL

- > Dos d'âne à la sortie parking R+1 pour bloquer l'inondation du bâtiment
- > RDC en pente vers l'extérieur
- > Niveau du RDC au dessus du fil d'eau, et de la cote maximale de remplissage

- 12 Juillet 2022 : Réunion CACPL

- > validation nouvelle buse de type cadre (2,00m x 2,50m) pour entretien par engin type bobcat
- > ainsi capable d'absorber débit $30\text{m}^3/\text{s}$ ($Q_{100} = 21\text{m}^3/\text{s}$, et $Q_{100}+20\% = 25\text{m}^3/\text{s}$)

Courrier de demande de retrait de permis du 27/03/2023

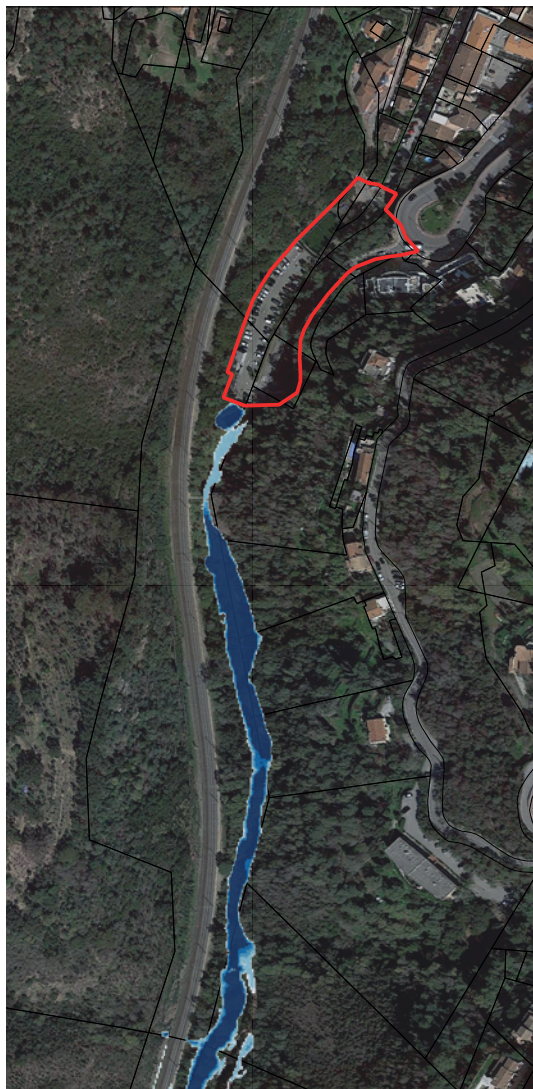
Remarques de la sous-préfecture :

- le dossier de permis de construire transmis le 2 février 2023 ne comporte pas d'étude d'impact
-> l'étude d'impact a été déposée le 21/12/2022
- niveau du RDC situé sous la cote d'implantation théorique telle qu'il résulte de l'étude hydraulique
- demande de PC16 (formulaire de prise en compte de la RE2020)
 - > le permis a été déposé en Juin 2022 (RE2020 applicable à partir de Juillet 2022)
 - > local communal et maison de l'estérel de type L = non soumis à la RT 2012
 - > locaux chauffés inférieurs à 50m² dans les étages = non soumis à la RT 2012

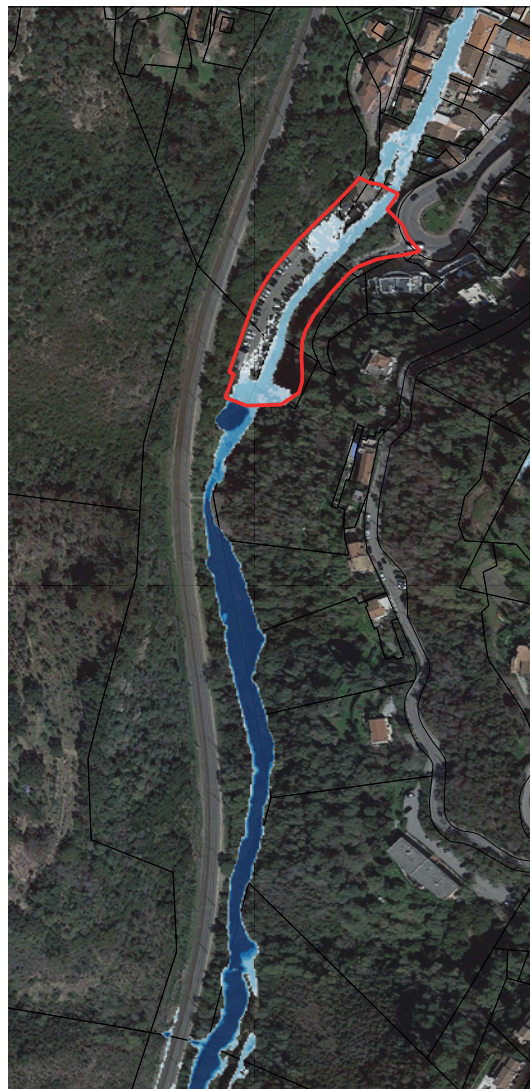
Modélisation hydraulique

crue centennale + 20%

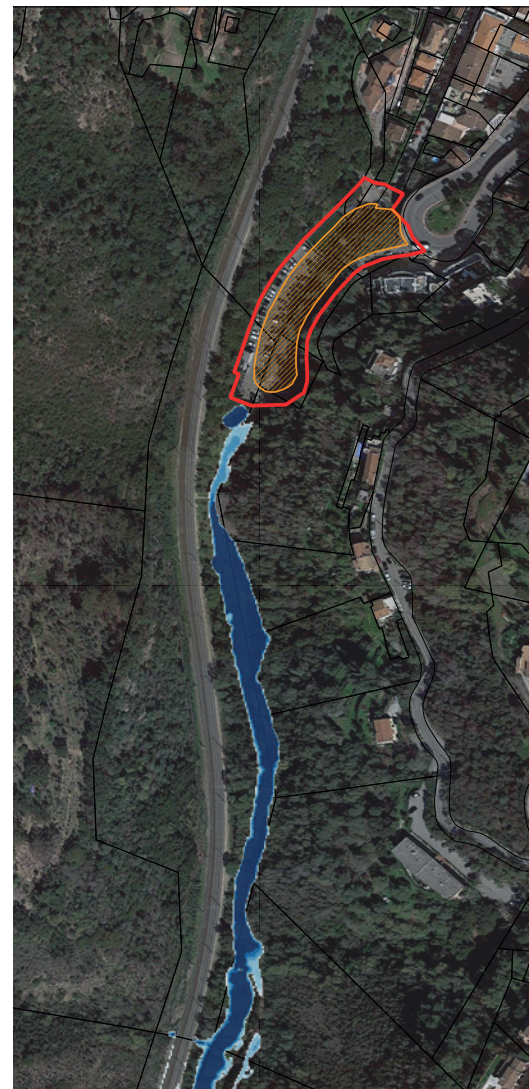
Site existant
Q100
Buse existante suffisante



Site existant
Q100 + 20%
Buse existante **insuffisante**



Projet
Q100 + 20% + embacles amont
Buse remplacée = **pas d'inondation**



Légende

- Emprise du projet
- Emprise du bâtiment
- Parcelles

Hauteurs d'eau maximales (m)

- 0.00 - 0.05
- 0.05 - 0.25
- 0.25 - 0.50
- 0.5 - 0.75
- 0.75 - 1.0
- > 1.0



0 40 80 120 m

Ref : 21AGS130 - SR

Demandeur



Mairie de la commune de
Théoule sur Mer

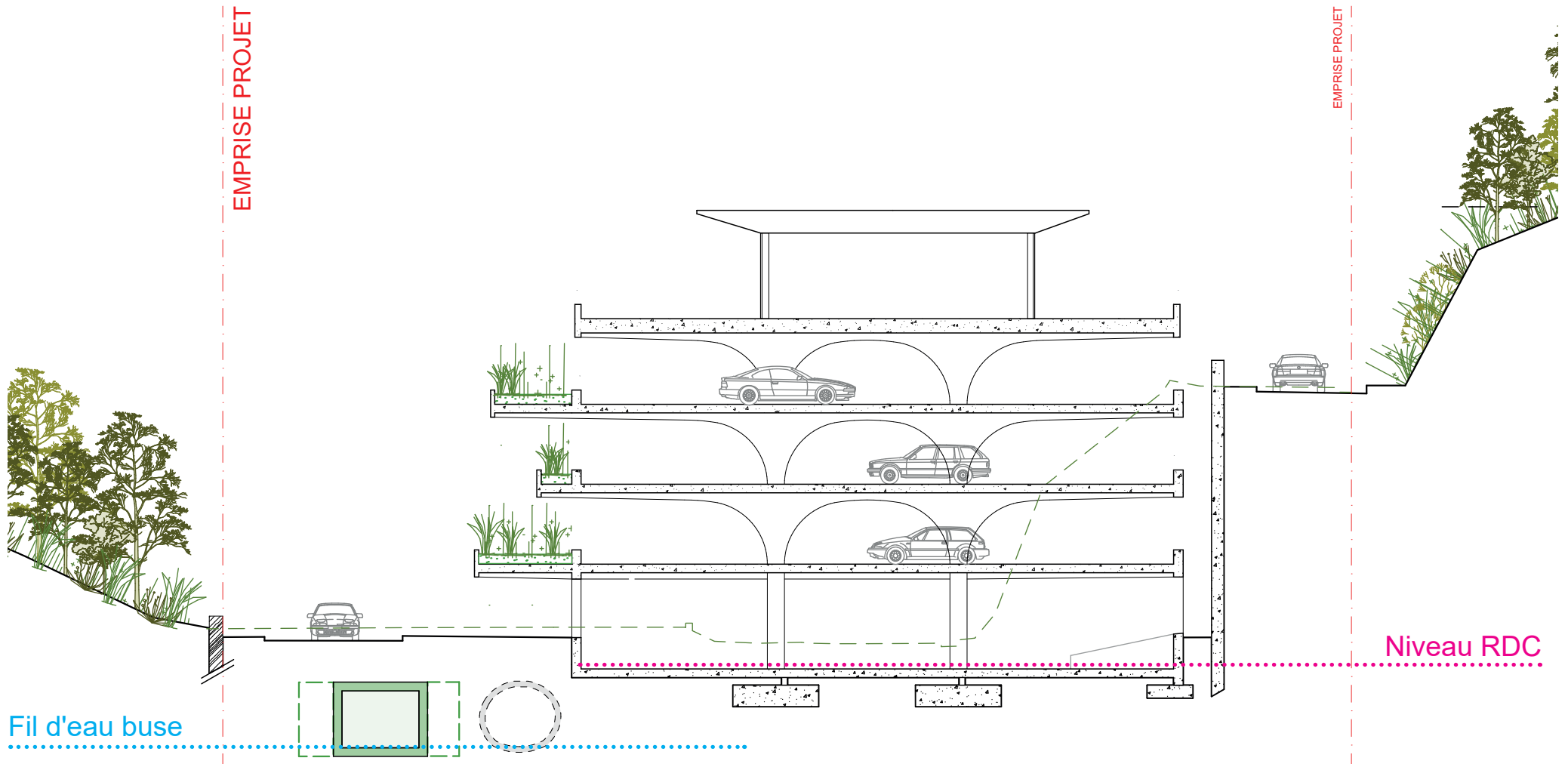
Auteur d'étude



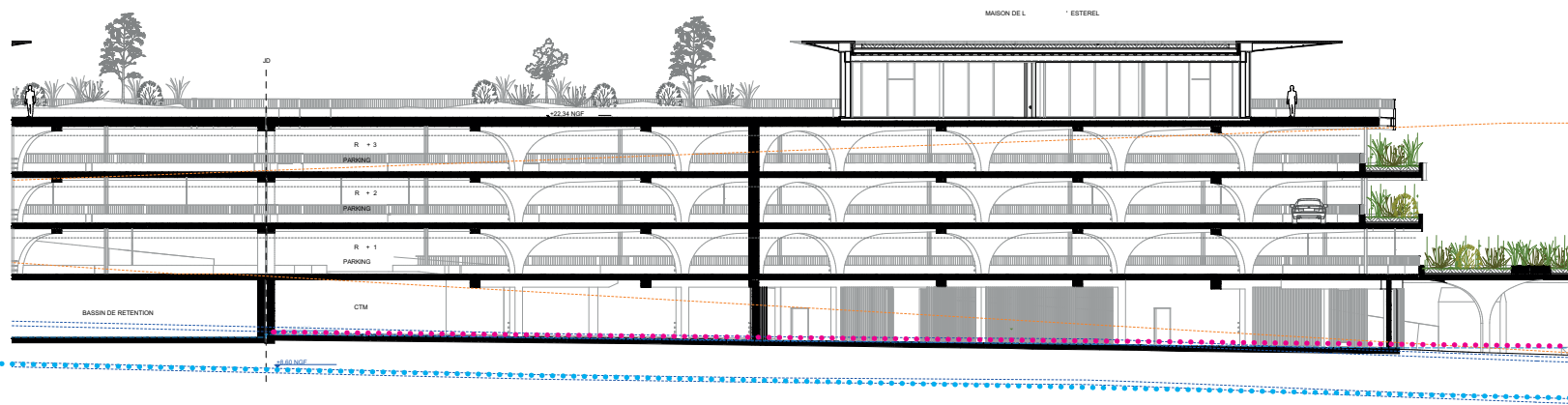
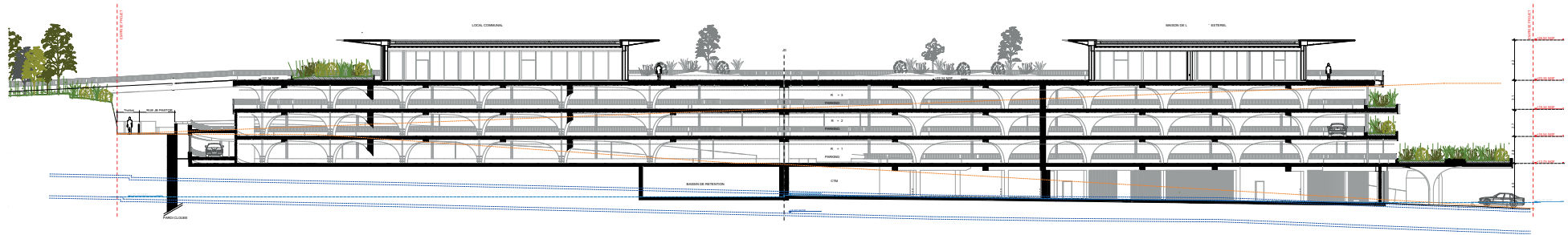
Ingénieurs conseils en
gestion des eaux de
surfaces et de
l'environnement
www.aquageosphere.com

1 Place Général Bertrand
06590 Théoule sur Mer

Coupe transversale



Coupe longitudinale



Fil d'eau buse

Niveau RDC

Courrier de demande de compléments au dossier d'autorisation environnementale du 05/04/2023

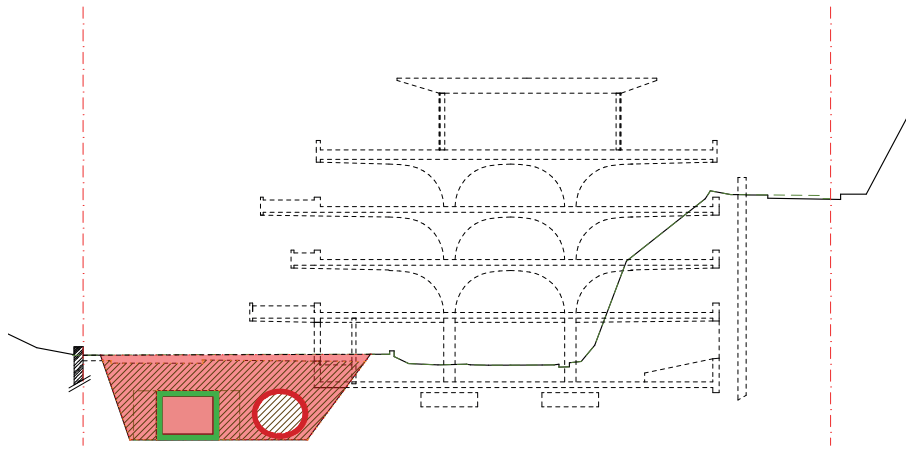
Remarques DDTM pôle eau :

- *précision des déblais / remblais des travaux dans le lit mineur*

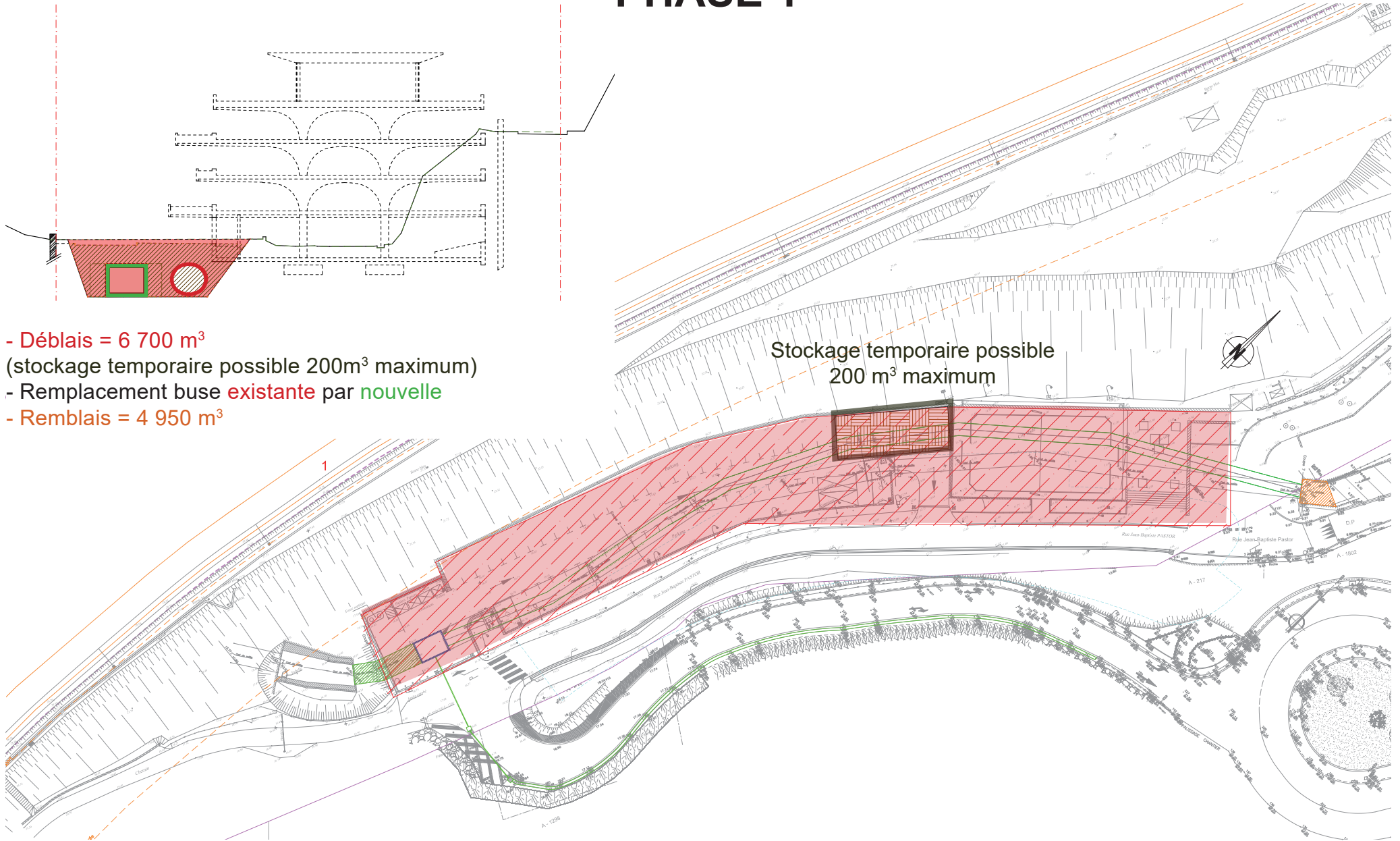
Remarques DDTM pôle biodiversité :

- *préciser la localisation du tunnel souterrain (chiroptères)*
- *préciser les mesures compensatoires pour limiter l'impact sur la faune (hémidactyle verruqueux ...)*
- *ajouter une mesure compensatoire pour protéger les stations de renoncule à petite fleurs (Ranunculus parviflorus)*

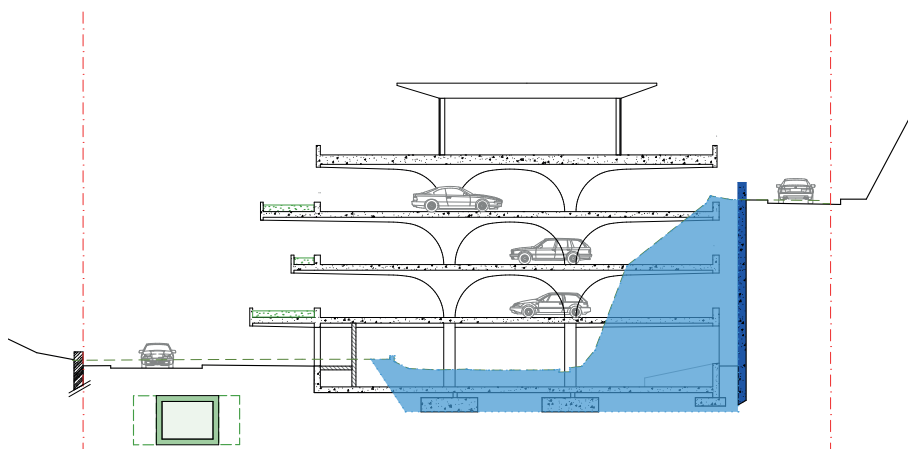
Déblais / remblais PHASE 1



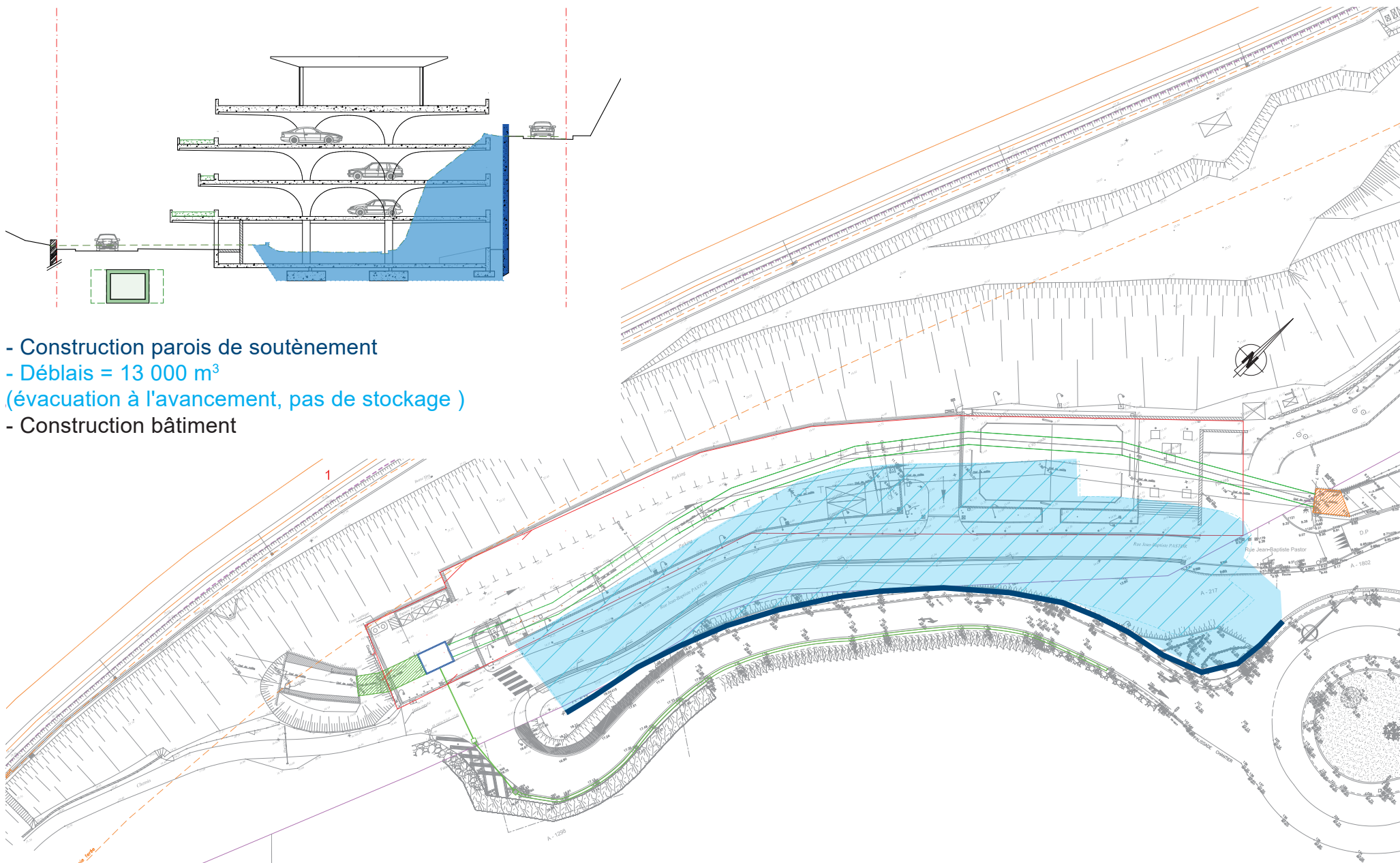
- Déblais = 6 700 m³
(stockage temporaire possible 200m³ maximum)
- Remplacement buse **existante** par **nouvelle**
- Remblais = 4 950 m³



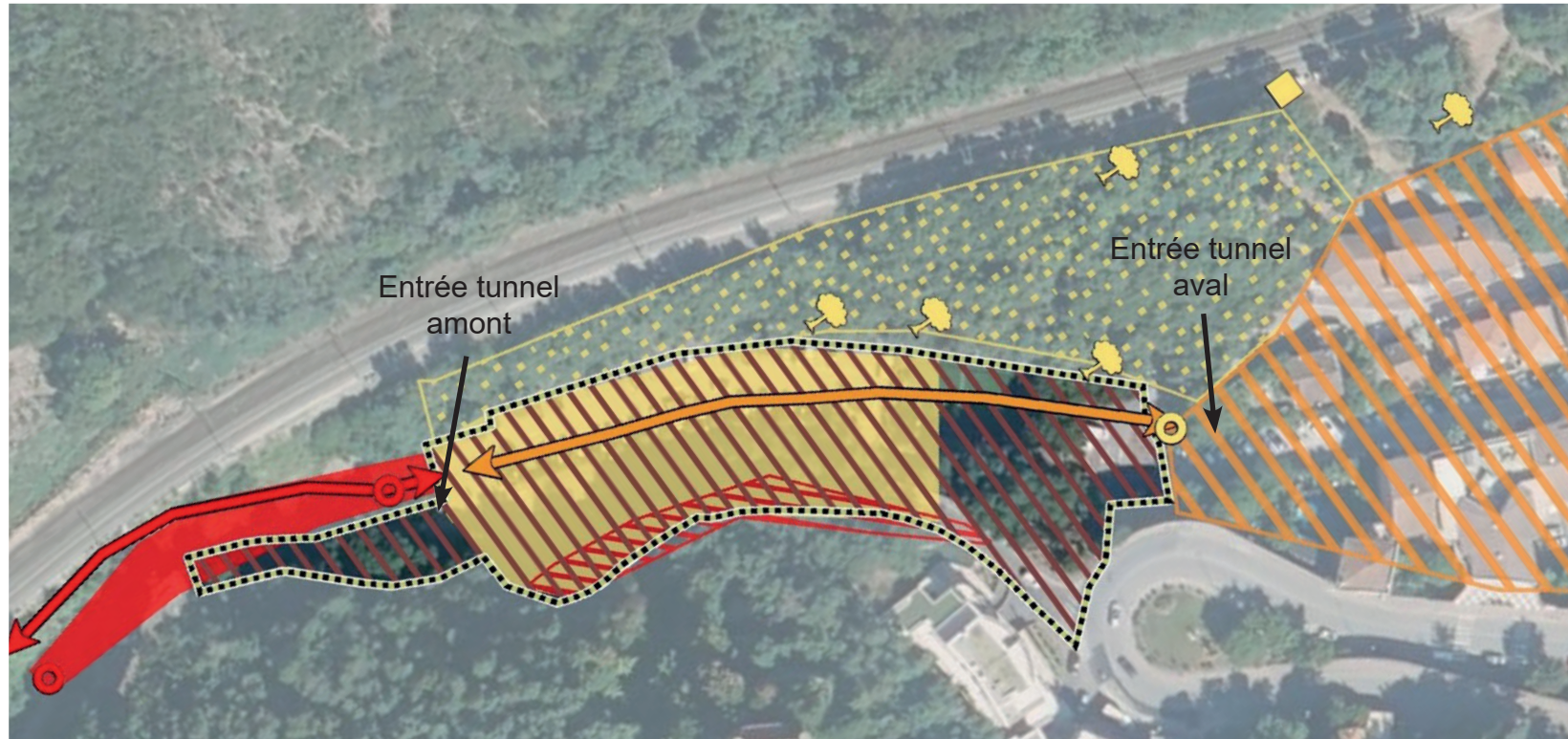
Déblais / remblais PHASE 2



- Construction parois de soutènement
- Déblais = 13 000 m³
(évacuation à l'avancement, pas de stockage)
- Construction bâtiment



Localisation Tunnel Souterrain (buse)



Mise en défens des zones abritant potentiellement l'hémidactyle verruqueux

Muret pierre conservé (SNCF)
-> protection HERAS

Muret pierre conservé (SNCF)
-> protection HERAS



Falaise non impactée par projet
-> protection HERAS

Station de Renoncule
dans emprise projet
(espèce non protégée)

Mission écologie chantier pouvant être mise en place :

- accompagnement avant travaux (validation barrières HERAS)
- sensibilisation personnel chantier
- 1 passage jour + nuit dans l'année

